

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION 2024/2025

Première
Adhésion
à
l'Association
(cochez la case)

Etes-vous
Bénévole
AMAEELLES ?

OUI
 NON

Numéro d'adhérent : _____

Nom (en majuscules) : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____ **Portable :** _____

si vous êtes sur liste rouge, cochez la case :

Courriel : _____

Nom de votre caisse de retraite : _____

Détail de votre inscription 2024/2025

❶ Cotisation obligatoire (du 01/09/2024 au 31/08/2025)

- Cotisation annuelle : 25 €
- Vous avez déjà réglé votre cotisation pour la saison 2024/2025 : 0€
- Vous avez déjà réglé votre cotisation 2024 APAMAD : 6€

25 €

Cas particulier

- Vous souhaitez faire un don à l'association (voir au dos du document)

❷ Inscription aux activités :

Attention ce versement ne comprend pas l'éventuelle « caisse club »

Code catalogue	Nom de l'activité et de la commune d'animation	Tarifs

Certificat médical obligatoire dès la 2^{ème} séance pour toute inscription aux activités physiques

****Les chèques sont à libeller au nom d'APALIB' Total : cotisation ❶ + activité(s) ❷**

Formulaire à retourner à :	Date et signature :
Amaelles Animations 28, rue des Vosges 68000 COLMAR	
Cadre reserve à administration:	<input type="checkbox"/> Payé par Espèces <input type="checkbox"/> Payé par carte <input type="checkbox"/> Payé par chèque
Fait à _____	Date de réception : _____



Les petits ruisseaux font les grandes rivières ...

Acteur local de la prévention santé pour les jeunes retraités, l'association APALIB', qui a rejoint le collectif AMAELLES et communique désormais sous ce nom, est une association reconnue d'utilité publique. Des activités de loisirs, aux conférences débats, en passant par les actions de prévention santé, les résidences autonomes et la lutte contre l'isolement, nous poursuivons, chaque jour, nos missions sociales en plaçant nos bénéficiaires au cœur de notre attention.

Ces actions vous tiennent à cœur ?

Vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice ?

Alors aidez-nous en **faisant un don**, car comme le dit le proverbe « ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ». **Chaque contribution compte**, peu importe son montant.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant de votre don* si vous effectuez un versement global (*Cotisation + don*).

Pour exemple :

Montant du versement	Coût réel après impôts
30€	10.20€
100€	34€
150€	51€

Comment faire ?

Il vous suffit d'indiquer le montant de votre don sur le bulletin d'inscription au recto dans la partie cotisation. Nous vous fournirons ensuite un justificatif vous permettant de bénéficier de la réduction d'impôts.

* Dans la limite de 20 % de votre revenu

devient



Par avance toute l'équipe d'AMAELLES vous remercie